

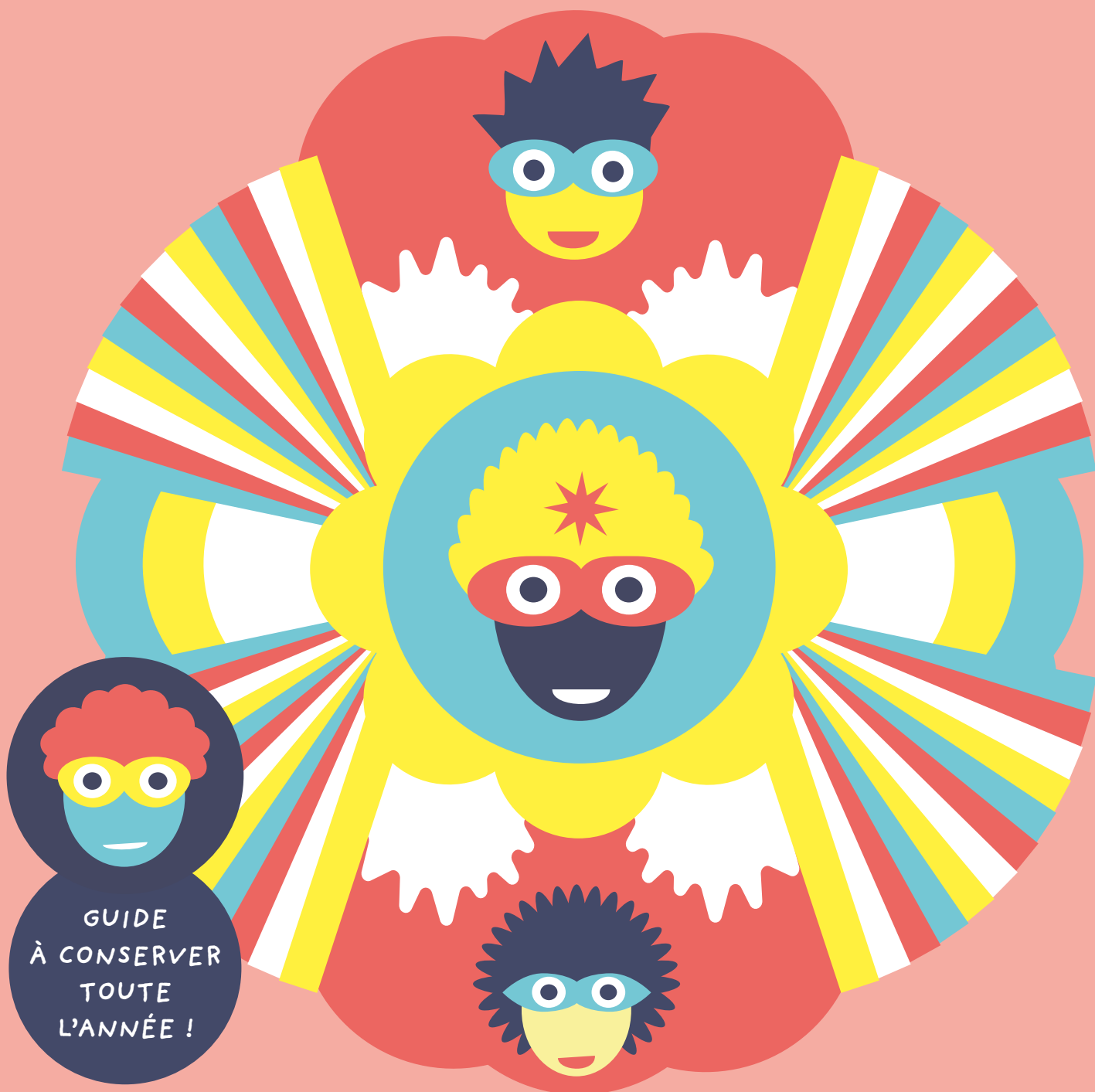
# MON ANNÉE

# À RENNES

2024  
-  
2025

en centre de loisirs, en semaine,  
le mercredi et durant les petites vacances

De la PETITE SECTION au CM2







# SOMMAIRE

---

L'ORGANISATION DE LA SEMAINE.....	4
LES CENTRES DE LOISIRS EN SEMAINE avant et après la classe .....	6
LES ATELIERS ET LES ACTIVITÉS.....	8
LA RESTAURATION SCOLAIRE.....	9
LES CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI APRÈS-MIDI.....	10
LES CENTRES DE LOISIRS DES PETITES VACANCES.....	12
INSCRIRE SON ENFANT .....	14
DEMARCHES À FAIRE AVANT L'INSCRIPTION.....	14
RÉSERVATION .....	15
LES TARIFS .....	16
QUESTIONS DIVERSES .....	17
CONTACTS UTILES .....	18
GROUPES SCOLAIRES ET CONTACTS DES RESPONSABLES ÉDUCATION LOISIRS .....	19





## L'ORGANISATION DE LA SEMAINE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES RENNAISES

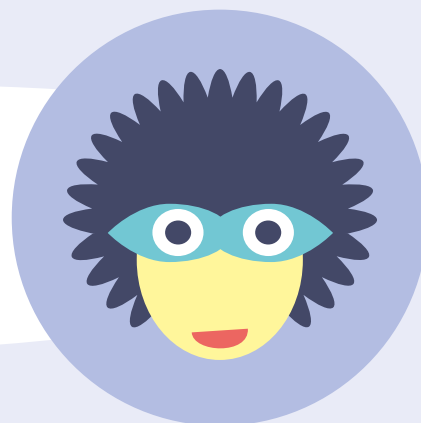
Les enfants ont classe quatre jours et demi → **lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi**

Dans toutes les écoles publiques, les **Centres d'accueil et de loisirs municipaux (CALM)** accueillent les enfants dès 7h35 avant la classe, sur le temps du midi, et jusqu'à 18h45 après la classe.

Le mercredi, les enfants peuvent fréquenter l'un des centres de loisirs situés soit dans leur école, soit dans une école voisine (la restauration et le transport sont assurés).

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque centre de loisirs dispose d'un projet pédagogique : n'hésitez pas à le demander au Responsable Éducation Loisirs (REL) de votre école.



LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

7h35



Centre d'Accueil et de Loisirs Municipaux (CALM)

8h45



Classe

12h\*



Centre d'Accueil et de Loisirs Municipaux (CALM)

Accueil gratuit jusqu'à 12h30

ou

Centres de loisirs (sur réservation)



Centre d'Accueil et de Loisirs Municipaux (CALM)

14h15



Classe

14h15



Classe

16h15

Centres d'Accueil et de Loisirs Municipaux (CALM)



16h15

Centres d'Accueil et de Loisirs Municipaux (CALM)

16h



18h45

18h45

\* Attention dans certaines écoles, la pause déjeuner est de 11h45 à 14h (voir page suivante).

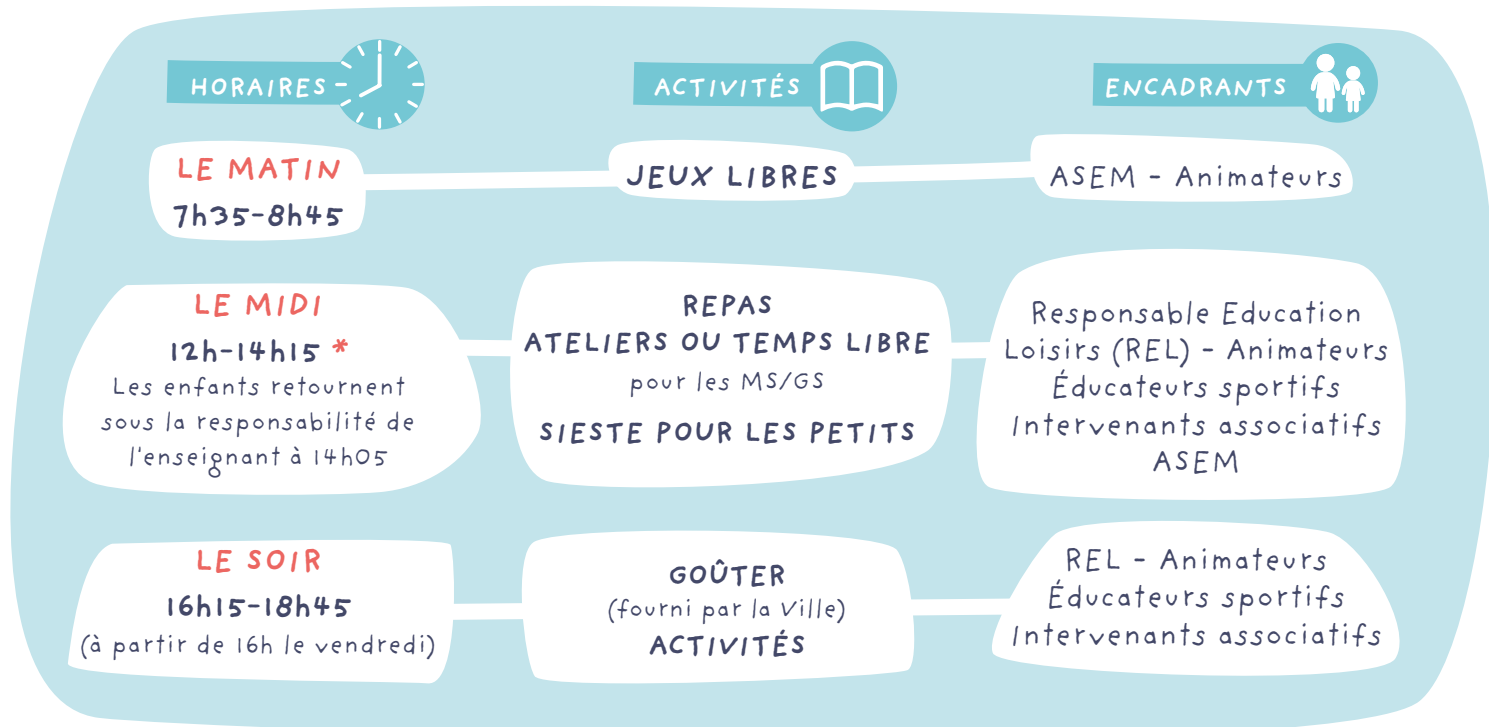


Des horaires de classe décalés ont été mis en place temporairement à l'école Guyenne et sur le site Malifeu, en raison des travaux.



## LES CENTRES DE LOISIRS EN SEMAINE AVANT ET APRÈS LA CLASSE

### Pour les enfants de maternelle



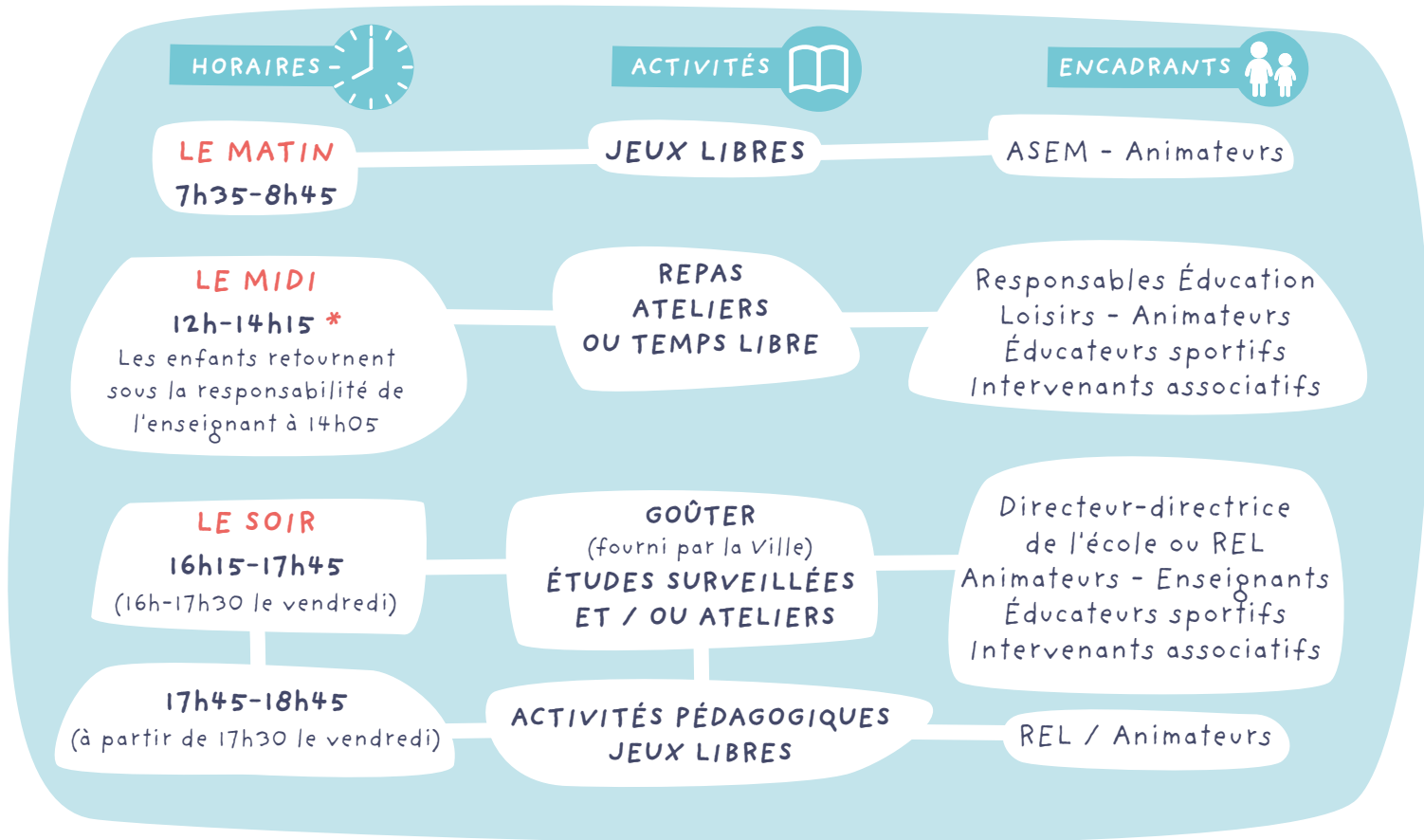
#### \* HORAIRES

Pour les écoles maternelles Andrée Chedid, Champion de Cicé, Clémenceau, Guyenne, Pascal Lafaye, Oscar Leroux, Jean Moulin, Jacques Prévert, Marc Sangnier, Villeneuve et Volga **la pause déjeuner est de 11h45 à 14h.**

#### À NOTER

Les enfants peuvent, en lien avec les directions d'école et les REL, être accueillis pour commencer la sieste **dès 13h.**

# Pour les enfants du CP au CM2



## \* HORAIRES

Pour les écoles élémentaires Andrée Chedid, Villeneuve, la pause déjeuner est de 11h45 à 14h.

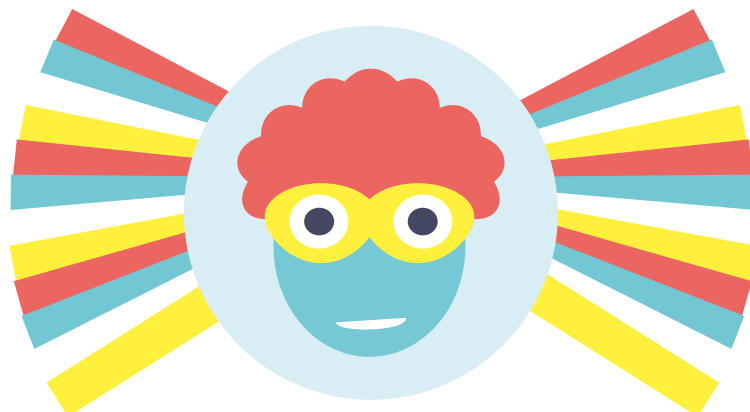
## À NOTER

Dans les écoles en REP et REP+ (Réseaux d'éducation prioritaire), les enfants qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire le midi, peuvent revenir, avant la classe, pour participer aux ateliers (gratuit, pré-inscription obligatoire). Les tranches horaires varient d'une école à l'autre.

Cela concerne les écoles : Gantelles, Trégain, Andrée Chedid, Guyenne, Jean Moulin, Henri Wallon, Pascal LaFaye, Torigné, Volga, Clémenceau, Clôteaux, Jacques Prévert, Toni Morrison.

## À NOTER

Le jour de la rentrée scolaire en septembre, l'accueil du matin est fermé. Les enfants sont accueillis directement à l'école à partir de 8h35.







## LES ATELIERS ET LES ACTIVITÉS

Les activités proposées sont encadrées par des intervenants de la Ville (animateurs, éducateurs sportifs, musiciens...) ou associatifs.

Il est nécessaire de s'inscrire pour y participer. Les modalités (durée, nombre de sessions...) diffèrent d'une école à l'autre.

Renseignez-vous auprès du REL de votre école.

### Les activités sont variées :

couture, musique, jeux, échecs, danse, cuisine, sport, graff, cirque...



# LA RESTAURATION SCOLAIRE

## LE PLAISIR EST DANS L'ASSIETTE



Les menus sont élaborés par une diététicienne, des professionnels de la restauration et le service santé.

Le Plan Alimentaire Durable fixe des objectifs pour une restauration collective bio et durable (réduction du plastique, lutte contre le gaspillage...). Signataire du Programme National de Nutrition Santé, la Ville de Rennes accorde une attention particulière à l'équilibre et la qualité nutritionnelle : les produits frais sont ainsi privilégiés.

**POUR PLUS D'INFO →**  
**restauration.durable@ville-rennes.fr**

## RÉGIME SPÉCIFIQUE



Si votre enfant suit un régime alimentaire pour raison médicale, contactez le REL ainsi que le service restauration, renseignez la fiche correspondante téléchargeable sur [espace-citoyens.net/rennes](https://espace-citoyens.net/rennes) et la transmettre par mail : [restauration.durable@ville-rennes.fr](mailto:restauration.durable@ville-rennes.fr). Un délai est nécessaire pour mettre en place un nouveau régime.

À l'école municipale de cuisine, les enfants des centres de loisirs découvrent et apprennent à cuisiner des plats savoureux, sains et durables grâce à des ateliers animés par les cuisiniers de la Ville !

PART  
DU BIO



35 %  
AUJOURD'HUI  
(pain, légumes, fruits...)

→ 50 %  
EN 2025

## LES MENUS



60 %  
produits  
frais

(fruits, légumes,  
viandes,  
produits laitiers,  
poissons)



30 %  
épicerie  
sèche  
(conserves, riz,  
pâtes...)



10 %  
de surgelés



Menus, coût d'un repas, liste des fournisseurs sur  
**metropole.rennes.fr**



## LES CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI APRÈS-MIDI

### Pour tous les enfants

Le mercredi après-midi, les enfants peuvent fréquenter l'un des **28 centres de loisirs municipaux** situés dans les quartiers.

#### ACCUEIL AVEC REPAS



Les enfants sont accueillis **à partir de 12h**.

Les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) **à partir de 16h30 et avant 18h45** (heure de fermeture).

#### TRANSPORT



Pour les enfants dont le centre de loisirs n'est pas situé dans l'enceinte de l'école, un accompagnement en pédibus, car ou triporteur dans le centre de loisirs de rattachement est prévu **à partir de 12h15**.

#### ACCUEIL SANS REPAS



Les enfants qui ne déjeunent pas sur place sont accueillis directement au centre de loisirs **entre 13h30 et 14h**.

#### POUR LES ENFANTS NE FRÉQUENTANT PAS LE CENTRE DE LOISIRS

Les familles doivent venir chercher leur(s) enfant(s) à l'école **avant 12h30**. En cas de retard et en l'absence d'autorisation à rentrer seul(s), il(s) sera (seront) conduit(s) vers le centre de loisirs de rattachement et les familles seront facturées.

#### L'OFFRE ASSOCIATIVE

Plusieurs associations rennaises proposent, avec le soutien de la Ville, un accueil le mercredi après-midi dans les équipements de quartier ou les centres sociaux. Quelques-uns sont ouverts le mercredi matin également.



Plus d'informations sur l'offre associative  
[metropole.rennes.fr](http://metropole.rennes.fr)

Pensez  
à réserver sur  
votre espace  
famille

# ÉCOLES ET CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI



- École avec centre de loisirs
- École sans centre de loisirs
- .....> Trajet à pied ou en triporteur
- > Trajet en car ou en bus

Les trajets sont pris en charge par la Ville de Rennes.







## LES CENTRES DE LOISIRS DES PETITES VACANCES

Pour les enfants de la PETITE SECTION au CP  
14 centres de loisirs aménagés au sein des écoles



### HORAIRES D'ACCUEIL



#### LE MATIN

→ Accueil entre **7h30 et 9h30**.

#### LE MIDI

(en cas d'accueil à la demi-journée)

→ Départ entre **12h et 12h30**  
→ Accueil entre **13h30 et 14h**

#### LE SOIR

→ Départ entre **16h30 et 18h45**  
(heure de fermeture)

Pour les enfants du CE1 au CM2

2 centres de loisirs situés aux abords de la ville

Dominique Savio



La Prévalaye



#### TRANSPORT

Des cars au départ des centres dans les quartiers emmènent les enfants jusqu'aux centres de loisirs de **Savio** et **La Prévalaye**, ils les ramènent le soir sur le même site.

### HORAIRES D'ACCUEIL



#### LE MATIN

→ Accueil entre **7h30 et 8h45**,  
dans les centres de départ

#### LE MIDI

(en cas d'accueil à la demi-journée)

→ Départ entre **12h et 12h30**  
→ Accueil entre **13h30 et 14h**  
directement sur site

#### LE SOIR

→ Départ entre **17h30 et 18h45**  
(heure de fermeture) des centres  
de départ

14 centres de loisirs pour les enfants  
de la PETITE SECTION au CP



2 centres de loisirs pour les enfants  
du CE1 au CM2 : SAVIO et LA PRÉVALAYE



**SAVIO**

Porte des Longs-Champs  
Le Champ Renaud  
02 23 62 24 86

du CE1 au CM2

**SONIA DELAUNAY**

**TONI MORRISON**

**TRÉGAIN**

**MALIFEU**

**ILLE**

**MARCEL PAGNOL**

**PASTEUR \*\***

**LOUISE MICHEL**

**LIBERTÉ**

**MIRIAM MAKEBA**

**CHAMPION DE CICÉ**

**COLOMBIER**

**ALBERT DE MUN  
QUINELEU**



**LA PRÉVALAYE**

Porte de Cleunay  
Chemin Robert de Boron  
02 23 62 29 43



du CE1 au CM2

**JACQUES PRÉVERT**

**TORIGNÉ**

**POTERIE**

Les 14 centres de loisirs de la PETITE SECTION au CP

Les centres de quartier sont également des centres de départ  
pour les centres Savio et Prévalaye.

**VACANCES DE NOËL**

Les centres de loisirs **Savio**,  
**Prévalaye**, **Liberté / Pasteur**, **Sonia  
Delaunay** et **Colombier** sont fermés.

Tous les enfants de la petite section au  
CM2 sont accueillis dans les centres  
de quartier : **Champion de Cicé**, **Ille**,  
**Miriam Makeba**, **Malifeu**, **Louise  
Michel**, **Toni Morrison**, **Albert de  
Mun (Quineleu)**, **Marcel Pagnol**,  
**Poterie**, **Jacques Prévert**, **Torigné**.

\*\* Le centre de loisirs **Liberté/Pasteur**  
sera fermé à l'automne pour travaux.

**Champion de Cicé**

44, rue Champion de Cicé

**Miriam Makeba**

11 rue Rose Valland

**Poterie**

167, rue de Vern

**Colombier**

7-9, rue du Docteur Joly

**Malifeu**

23 avenue de Guyenne

**Jacques Prévert**

40, bd Albert 1<sup>er</sup>

**Sonia Delaunay**

6, rue Marie Dorval

**Louise Michel**

15 rue Thiers

**Torigné**

Chemin de Torigné

**Ille**

24, bd de Verdun

**Marcel Pagnol**

19, rue Jeanne Jugan

Pour les centres suivants, le centre de quartier  
et le centre de départ sont différents

**Pasteur**  
2 place Pasteur

**Quineleu**  
1 rue de Riaval

**Toni Morrison**  
1, place de l'Europe

**Liberté**  
8 bd Liberté

**Albert de Mun**  
3 rue Albert de Mun

**Trégain**  
13 rue de Trégain

# INSCRIRE SON ENFANT

## DEMARCHES A FAIRE AVANT L'INSCRIPTION

### 1- L'ESPACE FAMILLE

La mise à jour des informations et les réservations se font uniquement sur l'espace famille : [espace-citoyens.net/rennes](http://espace-citoyens.net/rennes)



L'accès est personnalisé et sécurisé grâce à des identifiants de connexion.

Pour créer un compte, contactez le Responsable Éducation Loisirs de votre école ou le STEEL :

→ 02 23 62 15 52

→ [steel@ville-rennes.fr](mailto:steel@ville-rennes.fr)

### 2- FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Pour que votre enfant fréquente les centres de loisirs municipaux, vous devez impérativement **mettre à jour la fiche de renseignements en ligne**, même si la fréquentation est occasionnelle.

**!** **Aucun accueil ne pourra être assuré sans cette fiche !**

Vous devez mettre à jour les informations personnelles, les autorisations ainsi que les informations relatives à la santé de votre enfant (habitude alimentaire, allergies hors alimentaires, enfants à besoins spécifiques) **entre le 26 août et le 30 septembre 2024**.

Après cette date, vous ne pourrez modifier que les informations personnelles et les contacts.

Votre enfant suit **un régime alimentaire** pour raison médicale (allergie), vous devez remplir une fiche spécifique, téléchargeable sur [espace-citoyens.net/rennes](http://espace-citoyens.net/rennes) et contacter le REL et le service restauration au 02 23 61 15 57.

**En cas de difficultés** pour mettre à jour ces informations, contactez le Responsable Éducation Loisirs (ou la Direction Éducation Enfance pour les enfants non scolarisés en école publique).

### 3 - ATTESTATION D'ASSURANCE

Une assurance extra-scolaire est recommandée pour tout enfant fréquentant les centres de loisirs de façon régulière ou occasionnelle. **Elle couvre les incidents ou accidents que votre enfant pourrait provoquer.**

**Deux cas de figure**

→ **L'assurance personnelle**

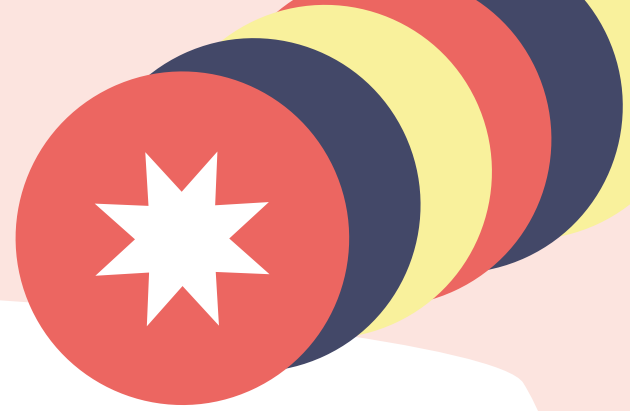
Certaines assurances prévoient une couverture des activités péri et extrascolaires de votre enfant. Pour le savoir, lisez attentivement votre contrat ou interrogez votre assureur. Si tel est le cas, il vous suffira de fournir un justificatif.

→ **L'assurance scolaire**

Si vous n'avez pas d'assurance, l'école peut vous en proposer une en début d'année scolaire. Celle-ci est valable pour toute l'année scolaire et couvre également les activités en centre de loisirs.







## RÉSERVATION

La réservation est obligatoire et doit se faire au plus tard 8 jours avant la venue de votre enfant au sein du centre de loisirs sur l'espace famille.

→ **Pour le mercredi**, il faut inscrire son enfant avant le mardi soir de la semaine précédente.

→ **Pour les vacances**, un mail est adressé aux familles pour les informer de la date d'ouverture des réservations, environ 4 semaines avant.



## VOTRE ENFANT A BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE, AVEC UN ANIMATEUR RÉFÉRENT ?

Prenez contact dès que possible, au minimum 15 jours avant le 1<sup>er</sup> jour de fréquentation du centre avec :

→ **Le Responsable Education Loisirs (REL)** de son école s'il est scolarisé dans une école publique.

→ **La Direction Education Enfance** : s'il n'est pas scolarisé dans une école publique (02 23 62 16 77 / dee.cae@ville-rennes.fr).

Attention, sans contact préalable, votre enfant ne pourra pas être accueilli. Au delà de ces délais, l'accueil de votre enfant sur des journées supplémentaires ne sera fera que sur validation du service.

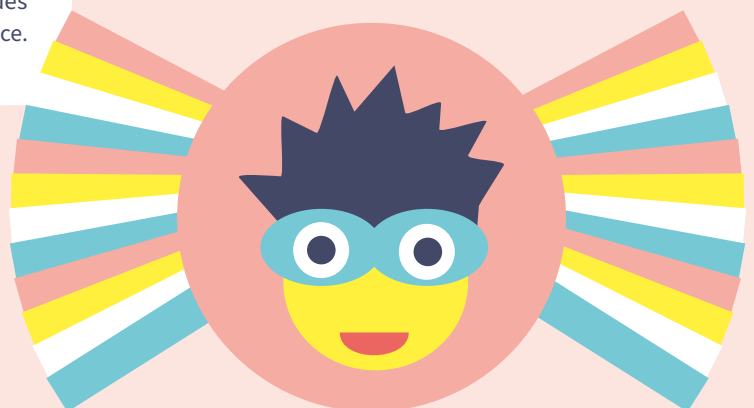
## COMMENT ANNULER UNE RÉSERVATION ?

En cas de changement, il est nécessaire d'**annuler la réservation 8 jours avant**. La Ville adressera un mail aux familles 15 jours avant l'ouverture des centres afin qu'elles ajustent et modifient leurs réservations. En cas de nombreuses réservations non honorées, des mesures seront prises à l'encontre des familles concernées.

En effet, les réservations non honorées empêchent certaines familles d'inscrire leurs enfants alors qu'il serait possible de les accueillir.

## À NOTER

**Toute réservation sans fréquentation et sans annulation** dans les délais sera facturée au tarif habituel.



## LES TARIFS

Les tarifs sont adaptés pour permettre la fréquentation des centres par le plus grand nombre. Ils sont établis en fonction des ressources, de la domiciliation et de la composition de la famille. Ils sont actualisés chaque année à compter du 1<sup>er</sup> janvier.

Pour tout changement de situation en cours d'année, contactez le **02 23 62 15 52** ou par mail **steel@ville-rennes.fr**.

→ **Pour les familles domiciliées à Rennes et allocataires CAF**, dont le quotient familial est disponible, les tarifs sont automatiquement renouvelés.

→ **Pour les familles domiciliées à Rennes et non allocataires** ou celles dont le quotient familial n'est pas disponible, un renouvellement du dossier est à faire chaque année.

→ **Si votre enfant est scolarisé dans une école privée** et qu'il fréquente pour la première fois un centre de loisirs, vous pouvez vous procurer un dossier de tarification en le téléchargeant sur **espace-citoyens.net/rennes**.

TARIFS DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024					
La tarification est basée sur le quotient familial 2024 de chaque foyer, selon les modalités suivantes :					
<b>TARIF = QUOTIENT FAMILIAL x TAUX DE PARTICIPATION</b>					
	Taux de participation	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif extérieur	Coût réel du service (2018)
L'accueil du matin (7h35-8h20)	0,095 %	0,30 € Gratuité si QF < 316€*	1,96 €	2,56 €	2,96 €
Repas et encadrement de l'enfant pendant la pause méridienne, atelier compris (12h-14h15)	0,3985 %	0,30 €	6,90 €	7,20 €	11,38 €
L'accueil du soir maternel, études et ateliers élémentaire (16h45-18h45, 16h-18h45 le vendredi)	0,136 %	0,30 € Gratuité si QF < 221 €*	3,20 €	3,50 €	6,18 €
La demi-journée de centre de loisirs le mercredi après-midi et son repas (12h-18h45)	0,53 %	2,25 €	11,90 €	12,77€	59,31 €
La journée de centre de loisirs pendant les vacances scolaires, repas compris (7h30-18h45)	0,84 %	3,00 €	20 €	23 €	97,86 €

\* Pour les quotients familiaux inférieurs au QF indiqué, un forfait annuel de 0,30 € sera facturé.

Exemple : J'ai un quotient familial de 912€; Je calcule le coût de la pause méridienne :  $912 \times 0.3985\% = 3.63\text{€}$

Si Quotient familial > 2 381 € : le tarif plafond s'applique pour l'ensemble des activités.

Simuler  
votre tarif  
sur l'espace  
famille.

## TARIFS ET FACTURATION

Les factures sont mensuelles.

**Si votre enfant est inscrit pour la première fois dans une école publique rennaise**, un dossier de facturation vous sera remis lors de l'inscription scolaire. Il est à retourner au STEEL (Service Tarifs, Enfance, Ecole, Loisirs). À défaut, c'est le tarif plafond qui est appliqué sans effet rétroactif possible.

## À NOTER

→ Pour les mercredis après midi, sans réservation dans les délais, une majoration forfaitaire de 2€ sera appliquée au tarif journalier (hors justificatif médical ou professionnel transmis dans les 48h).

→ Pour toute fréquentation d'une demi-journée sans repas (mercredis ou vacances scolaires), une déduction de 10% sera appliquée au tarif de la demi-journée du mercredi.

→ En cas d'absence non justifiée, (justificatif médical ou professionnel transmis dans les 48h), la réservation sera facturée au tarif journalier.

## QUESTIONS DIVERSES

**Dois-je fournir une copie du carnet de santé pour les vaccinations de mon enfant ?**

Non ce n'est pas nécessaire, mais il est impératif que votre enfant soit à jour des vaccinations obligatoires.

**Mon enfant suit un traitement médical, comment est-il accueilli ?**

Si votre enfant suit un traitement médical au moment de sa présence au centre, l'ordonnance ainsi que le traitement doivent être remis au Responsable Éducation Loisirs. Un document « Demande d'administration de médicaments » doit être signé par un responsable légal accompagné de l'ordonnance et du traitement.

**Que se passe-t-il en cas d'accident ?**

Le Responsable Éducation Loisirs prévient immédiatement les secours. Au besoin, l'enfant est orienté vers un hôpital. Dans ce cas, les parents sont rapidement contactés.







## CONTACTS UTILES



Votre premier interlocuteur est le **Responsable Éducation Loisirs** (coordonnées page suivante).

Pour toute question relative à :

### → La tarification, la facturation et l'inscription

STEEL (Services Tarifs, Enfance, Ecole, Loisirs)  
02 23 62 15 52  
[steel@ville-rennes.fr](mailto:steel@ville-rennes.fr)

### → La restauration

Service Restauration  
02 23 62 15 57  
[restauration.durable@ville-rennes.fr](mailto:restauration.durable@ville-rennes.fr)

### → L'accueil des enfants à besoins spécifiques

Coordination Animation Enfance  
02 23 62 16 77  
[dee-cae@ville-rennes.fr](mailto:dee-cae@ville-rennes.fr)

### → Autres questions

Coordination Animation Enfance  
02 23 62 16 77  
[dee-cae@ville-rennes.fr](mailto:dee-cae@ville-rennes.fr)





**Carle Bahon**

06 70 40 20 82

**Champion de Cicé**

06 70 40 49 96

**Chateaugiron/Landry**

06 70 40 16 34

**Andrée Chedid**

06 70 40 00 89

**Camille Claudel**

06 70 40 01 72

**Clemenceau**

06 70 40 05 65

**Clôteaux**

06 70 40 05 83

**Colombier**

06 70 40 04 77

**Contour**

**Saint Aubin/Saint Malo**

06 70 40 00 55

**Sonia Delaunay**

07 87 05 28 59

**Robert Doisneau**

06 70 40 06 99

**Duchesse Anne**

07 87 05 28 29

**Jules Ferry**

06 70 40 12 14

**Gantelles**

06 70 40 11 14

**Léon Grimault**

06 70 40 07 36

**Guillevic**

06 70 40 08 06

**Guyenne**

06 70 40 03 45

**Ille**

06 70 40 12 27

**Jules Isaac**

06 70 40 11 02

**Pascal Lafaye**

06 70 40 06 64

**Oscar Leroux**

07 87 05 29 58

**Joseph Lotte**

06 70 40 02 02

**Miriam Makeba**

06 58 32 23 88

**Nelson Mandela**

06 47 45 63 95

**Mauconseil**

07 63 74 15 92

**Louise Michel**

06 70 40 03 59

**Jean Moulin**

07 87 05 29 22

**Moulin**

**du Comte**

06 70 40 12 20

**Albert de Mun/  
Quineleu**

07 87 05 32 77

**Marcel Pagnol**

07 87 05 28 21

**Marie Pape-  
Carpantier**

07 87 05 28 44

**Pasteur**

06 70 40 03 76

**Pablo Picasso**

06 70 40 09 25

**Poterie**

06 70 40 07 31

**Jacques  
Prévert**

06 70 40 04 79

**Jean Rostand**

06 70 40 11 17

**Marc Sangnier/  
Paul Langevin**

06 70 40 07 34

**Trégain**

06 70 40 08 27

**Torigné**

07 87 05 33 37

**Villeneuve**

06 70 40 05 25

**Volga**

06 70 40 06 83

**Henri Wallon**

06 70 40 07 49

**Jean Zay**

06 70 40 00 36

LE CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2024-2025

Sous réserve de modifications par l'Éducation nationale

**VACANCES D'AUTOMNE**

samedi 19 octobre  
> lundi 4 novembre 2024

**VACANCES DE NOËL**

samedi 21 décembre 2024  
> lundi 6 janvier 2025

**VACANCES D'HIVER**

samedi 8 février  
> lundi 24 février 2025

**VACANCES DE PRINTEMPS**

samedi 5 avril  
> lundi 22 avril 2025

**VACANCES D'ÉTÉ**

à partir du samedi 5 juillet 2025



Actualités,  
projets pédagogiques,  
plannings, photos, sorties...  
sur [educarennes.fr](https://educarennes.fr)

Suivez l'actualité  
des centres  
de loisirs  
et retrouvez  
les photos  
des sorties !